

**COMPTE RENDU DU REGISTRE DE BASTIDES DE LOMAGNE
SEANCE DU 23 FEVRIER 2015**

L'an deux mille quinze et le 23 février à 20 heures 30, les délégués titulaires de la Communauté de Communes se sont réunis à Mauvezin, sur convocation de Monsieur Guy MANTOVANI, Président.

Présents : Mesdames, Messieurs, Michèle LAFFITTE, Michel TARRIBLE, Alexandre LAFFONT, Aline BARAILHE, André TOUGE, Dominique MEHEUT, Kader GHEZAL, Daniel SORO, Nicolas GOULARD, Pascal NOBY, Alain CLAOUE, Yves BOSC, Christian OUSTRIC, Philippe de GALARD, Olivier BAX, Jacques ESCOUBAS, Linda DELDEBAT, Daniel CABASSY, Line de la SEN, Alain BAQUE, Martine MARTIN, Régis LAGARDERE, Jean François LARDENNOIS, Laurent TRAVAIL, Bernard BOUSSAROT, Michel FOURREAU, Jean Luc SILHERES, David TAUPIAC, Suzanne BIGNEBAT, Eric BALLESTER, Yves MARTIN, Serge CETTOLO, Gérard GUYTON, Monique MESSEGUE, Marie-José SEYCHAL, Gervais MOLAS, Marceau DORBES, Alain BERTHET, Serge DIANA, Jocelyne LARRIEU, Guy MANTOVANI, Claire CHAUBET, Gilles BEGUE, Gérard BASSAU.

Excusés : Joël DURREY, Christiane PIETERS, Philippe BONNECAZE, Christian CARDONA, Gérard MARCET, Etienne DE PINS, Philippe DUPOUY, Claire DULONG

Invité : Bernard GENDRE

Procuration : Gérard MARCET donne pouvoir à Daniel CABASSY

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Monsieur Kader GHEZAL

Le Président soumet le compte rendu du conseil communautaire du 26 janvier 2015 au vote de l'Assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

Rajout à l'ordre du jour : convention entre la CCBL et la commune de Saint-Clar

1. Objet : Avance de trésorerie supplémentaire au CIAS Bastides de Lomagne

Vu la délibération du conseil communautaire du 26/01/2015 autorisant une avance de trésorerie pour le mois de janvier au CIAS Bastides de Lomagne,

Monsieur le Président expose à l'assemblée que le CIAS n'a pas encore perçu ses redevances et qu'il est nécessaire de faire une avance de trésorerie supplémentaire, et demande un droit de tirage à l'assemblée jusqu'à 100 000.00 € au CIAS Bastides de Lomagne.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette avance de trésorerie et autorise le président à virer jusqu'à 100 000.00 € au CIAS.

2. Objet : Contribution pour prestation musicale à L'Association Lomagn' Combo Jazz

Monsieur le Président propose à l'assemblée la nécessité de faire appel à l'association Lomagn' Combo Jazz domiciliée à 32500 Fleurance – Moulin du Roy – Avenue Pierre de Coubertin pour des prestations de cours de musique pour l'école de musique intercommunale.

L'association dispensera des cours de musique à hauteur de 4.5h/hebdomadaires. Le montant de la contribution correspondant à cette prestation sera d'un montant de 528.78 €/mois du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015 et sera versée mensuellement à l'association Lomagn' Combo Jazz.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve avec 1 abstention.

3. Objet : Constitution de la commission finances

Monsieur le Président expose à l'assemblée la nécessité de constituer une commission finances qui aura pour objectif l'analyse des comptes du budget général et des budgets annexes de la CCBL et la préparation des budgets prévisionnels du B.P. général et des budgets annexes.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la constitution de la commission finances avec la désignation des 7 membres ci-dessous :

- Eric BALLESTER
- Jean-François LARDENNOIS
- Etienne de PINS
- Joël DURREY
- Daniel CABASSY
- Alain BERTHET
- Gilles BEGUE

4. Objet : Création d'un emploi dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir.

La loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir et les textes réglementaires qui s'y rapportent visent à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 36 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Président propose de créer un emploi d'avenir dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Adjoint d'animation avec comme missions suivantes :
 - Animateur ALAE, ALSH sur tout le territoire de la communauté
 - Aide maternelle école
 - Assistant et service à la cantine
 - Agent d'entretien
- Durée des contrats : 36 mois maximum renouvelable tous les ans
- Durée hebdomadaire de travail : 35h
- Rémunération : 100% SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec l'ETAT représenté par Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, avec 1 abstention :

- Décide de créer un poste dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Adjoint d'animation avec comme missions suivantes :
 - Animateur ALAE, ALSH sur tout le territoire de la communauté
 - Aide maternelle école
 - Assistant et service à la cantine
 - Agent d'entretien
- Durée du contrat : 36 mois renouvelable tous les ans.
- Durée hebdomadaire de travail : 35 h
- Rémunération : 100 % SMIC

- Autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

5. Objet : Recrutement d'un contrat unique d'insertion C.A.E et modification de durée hebdomadaire d'un contrat unique d'insertion C.A.E.

Le Président informe l'assemblée que depuis le 1^{er} janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (C.U.I.) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le C.U.I. prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.).

Ces C.A.E. sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Notre communauté de communes peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Un C.A.E. pourrait être recruté au sein de la communauté de communes, pour exercer les fonctions d'adjoint administratif à raison de 20 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de un an à compter du 16 mars 2015.

L'Etat prendra en charge 90 % de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la communauté de communes sera donc minime.

Le Président propose à l'assemblée le recrutement d'un C.A.E. pour les fonctions d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 20 heures / semaine pour une durée de un an.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré avec 1 abstention,

Vu la loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret n°2009-1442 du 25/11/2009 relatif au contrat unique d'insertion,

Vu la circulaire D.G.E.F.P. n°2009-42 du 05/11/2009 relative à l'entrée en vigueur du contrat unique d'insertion,

Vu l'arrêté de la Préfecture de la Région Midi-Pyrénées du 30/01/2014,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Président ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

De plus, le Président informe l'assemblée, que suite au départ volontaire d'un adjoint administratif au service des ressources humaines, il propose d'augmenter la durée hebdomadaire d'un adjoint administratif dont le CAE a été établi le 26 novembre 2014 de 20 h à 35h hebdomadaires.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré avec 1 abstention, décide :

- d'augmenter la durée hebdomadaire d'un adjoint administratif dont le CAE a été établi le 26 novembre 2014 de 20 h à 35h hebdomadaires

6. Objet : Vote du Compte administratif 2014

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur David TAUPIAC, Vice Président, qui présente le compte administratif de l'exercice 2014 au vote de l'Assemblée :

Investissement :

<u>Dépenses</u>	Prévus :	4 017 036.00 €
	Réalisé :	3 470 772.30 €
	Reste à réaliser :	372 976.10 €

Recettes

	Prévus :	4 017 036.00 €
	Réalisé :	2 792 121.21 €
	Reste à réaliser :	266 724.58 €

<u>Fonctionnement :</u>		
<u>Dépenses</u>	Prévus :	6 188 793.00 €
	Réalisé :	5 262 496.79 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
<u>Recettes</u>	Prévus :	6 188 793.00 €
	Réalisé :	6 240 540.30 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
<u>Résultat de clôture de l'exercice :</u>		
Investissement :		- 678 651.09 €
Fonctionnement :		978 043.51 €
Résultat global :		299 392.42 €

7. Objet : Approbation du compte de gestion pour l'exercice 2014

Le conseil communautaire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Considérant,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

8. Objet : Affectation des résultats 2014

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Guy MANTOVANI, après avoir approuvé le compte administratif 2014

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 723 420.81 €

- un excédent reporté de : 254 622.70 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 978 043.51 €

- un déficit d'investissement de : 678 651.09 €

- un déficit des restes à réaliser de : 106 251.52 €

Soit un besoin de financement de : 784 902.61 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 : EXCEDENT 978 043.51 €

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) : 784 902.61 €

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) : 193 140.90 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT 678 651.09 €

9. Objet : Vote du Compte administratif 2014 du budget annexe Parc Artisanal

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur David TAUPIAC, Vice Président, qui présente le compte administratif de l'exercice 2014 du budget annexe Parc Artisanal au vote de l'Assemblée :

Investissement :

<u>Dépenses</u>	Prévus :	51 488.00 €
	Réalisé :	42 558.27 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

<u>Recettes</u>	Prévus :	51 488.00 €
	Réalisé :	26 201.90 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
<u>Fonctionnement :</u>		
<u>Dépenses</u>	Prévus :	45 101.00 €
	Réalisé :	18 699.78 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
<u>Recettes</u>	Prévus :	45 101.00 €
	Réalisé :	27 612.09 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
<u>Résultat de clôture de l'exercice :</u>		
Investissement :		- 16 356.37 €
Fonctionnement :		8 912.31 €
Résultat global :		- 7 444.06 €

10. Objet : Approbation du compte de gestion du budget annexe Parc Artisanal pour l'exercice 2014

Le conseil communautaire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe Parc Artisanal de l'exercice 2014,

Considérant,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

11. Objet : Affectation des résultats 2014 – budget annexe Parc Artisanal

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Guy MANTOVANI, après avoir approuvé le compte administratif 2014 du budget annexe du Parc Artisanal

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 8 865.02 €

- un excédent reporté de : 47.29 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 8 912.31 €

- un déficit d'investissement de : 16 356.37 €

- un déficit des restes à réaliser de : 0.00 €

Soit un besoin de financement de : 16 356.37 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 : EXCEDENT 8 912.31 €

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) : 8 912.31 €

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) : 0.00 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT 16 356.37 €

12. Objet : Vote du Compte administratif 2014 du budget annexe Assainissement

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Luc SILHERES, Vice Président, qui présente le compte administratif de l'exercice 2014 du budget annexe Assainissement au vote de l'Assemblée :

<u>Investissement :</u>		
<u>Dépenses</u>	Prévus :	558 567.00 €
	Réalisé :	556 904.84 €
	Reste à réaliser :	1 002.00 €
<u>Recettes</u>	Prévus :	558 567.00 €
	Réalisé :	307 342.81 €
	Reste à réaliser :	75 267.00 €
<u>Fonctionnement :</u>		
<u>Dépenses</u>	Prévus :	318 727.84 €
	Réalisé :	278 340.64 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
<u>Recettes</u>	Prévus :	318 727.84 €
	Réalisé :	311 106.79 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
<u>Résultat de clôture de l'exercice :</u>		
Investissement :		- 249 562.03 €
Fonctionnement :		32 766.15 €
Résultat global :		- 216 795.88 €

13. Objet : Approbation du compte de gestion du budget annexe Assainissement pour l'exercice 2014

Le conseil communautaire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe Assainissement de l'exercice 2014,

Considérant,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

14. Objet : Affectation des résultats 2014 – budget annexe Assainissement

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Guy MANTOVANI, après avoir approuvé le compte administratif 2014 du budget annexe Assainissement

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	32 766.15 €
- un déficit reporté de :	0.00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	32 766.15 €
- un déficit d'investissement de :	249 562.03 €
- un excédent des restes à réaliser de :	74 265.00 €
Soit un besoin de financement de :	175 297.03 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 : EXCEDENT	32 766.15 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	32 766.15 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) :	0.00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	249 562.03 €

15. Objet : Vote du Compte administratif 2014 du budget annexe Service d'Aide A Domicile

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gilles BEGUE, Vice Président, qui présente le compte administratif de l'exercice 2014 du budget annexe Service d'Aide A Domicile au vote de l'Assemblée :

Investissement :

<u>Dépenses</u>	Prévus :	0.00 €
	Réalisé :	0.00 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
<u>Recettes</u>	Prévus :	0.00 €
	Réalisé :	0.00 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Fonctionnement :

<u>Dépenses</u>	Prévus :	192 500.00 €
	Réalisé :	189 830.11 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
<u>Recettes</u>	Prévus :	192 500.00 €
	Réalisé :	184 007.19 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	0.00 €
Fonctionnement :	- 5 822.92 €
Résultat global :	- 5 822.92 €

16. Objet : Approbation du compte de gestion du budget annexe Service d'Aide A Domicile pour l'exercice 2014

Le conseil communautaire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe Service d'Aide A Domicile de l'exercice 2014,

Considérant,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

17. Objet : Affectation des résultats 2014 – budget annexe Service d'Aide A Domicile

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Guy MANTOVANI, après avoir approuvé le compte administratif 2014 du budget annexe Service d'Aide A Domicile

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	19 030.43 €
- un excédent reporté de :	13 207.51 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	5 822.92 €
- un déficit d'investissement de :	0.00 €
- un excédent des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un besoin de financement de :	0.00 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 : DEFICIT	5 822.92 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	0.00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) :	0.00 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT **0.00 €**

18. Objet : Modification du tableau des emplois.

Le président propose au conseil communautaire de modifier le tableau des emplois, comme suit:

- Modification de la durée hebdomadaire :

- Augmentation d'1 poste d'adjoint administratif de 32h à 35h à compter du 01 avril 2015

- Suppression de postes :

- 1 poste d'adjoint administratif à 20h hebdo à compter du 04 mai 2015
- 1 poste d'adjoint technique à 28h hebdo à compter du 01 avril 2015

- Création de poste :

- 1 poste d'adjoint d'animation à 28h hebdo à compter du 01 avril 2015

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec 1 abstention

Vu la loi modifiée N° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

DECIDE :

A - Les effectifs du personnel sont fixées comme suit :

23 février 2015			TABLEAU DES EMPLOIS	
<u>Filière Administrative</u>		H Hebdo	Fonctions	Cadre d'Emploi
Attaché	1	35	Direction Générale des Services (Emploi fonctionnel par détachement)	Attaché territorial
Attaché	1	35	Direction Générale des Services	Attaché territorial
Attaché	1	35	Direction Générale Adjointe	Attaché territorial
Rédacteur	1	28	Responsable d'Antenne et comptabilité	Adjoint administratif
Adjoint Administratif	1	35	Accueil, secrétariat, Comptabilité	Adjoint administratif
Adjoint Administratif	1	35	Responsable du service des Ressources Humaines	Adjoint administratif
Secrétaire de Mairie	1	8	Secrétariat, Comptabilité	Secrétaire de Mairie
	7	211		
<u>Filière Animation</u>		H Hebdo	Fonctions	Cadre d'Emploi
Adjoint d'animation	1	35	Administratif. Animation et direction	Adjoint d'animation
Adjoint d'animation	2	35	Direction. Coordination Animation jeunesse	Adjoint d'animation
Adjoint d'animation	4	35	Animation structure Multi Accueil et Petite enfance	Adjoint d'animation
Adjoint d'animation	1	35	Direction, et animation. Service cantine	Adjoint d'animation
Adjoint d'animation	1	35	Direction et animation. Surveillance cantine	Adjoint d'animation
Adjoint d'animation	1	33,5	Animation. ATSEM	Adjoint d'animation
Adjoint d'animation	1	34	Direction et animation. Aide maternelle	Adjoint d'animation
Adjoint d'animation	1	32,5	Animation. Surveillance Cantine	Adjoint d'animation
Adjoint d'animation	1	32,5	Animation. Service Cantine. Entretien	Adjoint d'animation
Adjoint d'animation	1	32	Régie des recettes. Animation . Correspondante CNAS	Adjoint d'animation
Adjoint d'animation	1	30	Animation. Service cantine. Aide maternelle	Adjoint d'animation
Adjoint d'animation	1	30	Direction et animation	Adjoint d'animation

Adjoint d'animation	1	30	Animation. Service cantine. Entretien. Surveillance	Adjoint d'animation
Adjoint d'animation	1	28	ATSEM. Entretien. Surveillance	Adjoint d'animation
Adjoint d'animation	1	28	Cantinière, animation	Adjoint d'animation
Adjoint d'animation	1	28	Cantinière. Direction et animation.	Adjoint d'animation
Adjoint d'animation	1	22	Animation. Cantine.	Adjoint d'animation
Adjoint d'animation	1	18,5	Animation. Cantine	Adjoint d'animation
Adjoint d'animation	1	17,5	Animation	Adjoint d'animation
Adjoint d'animation	1	14	Animation. Entretien. Cantine.	Adjoint d'animation
	23	577.5		
<u>Filière Culturelle</u>				
<u>Enseignement artistique</u>				
Assistant d'enseignement artistique	1	6,32	Enseignement artistique de la flûte	Assistant Enseignement artistique
Assistant d'enseignement artistique	1	3.83	Enseignement de la guitare	Assistant Enseignement artistique
Assistant d'enseignement artistique	1	3,06	Enseignement artistique de la batterie et des percussions	Assistant Enseignement artistique
Assistant d'enseignement artistique	1	3	Direction école de musique	Assistant Enseignement artistique
Assistant d'enseignement artistique	1	2,68	Enseignement du piano	Assistant Enseignement artistique
Assistant d'enseignement artistique	1	2,3	Enseignement du violon	Assistant Enseignement artistique
Assistant d'enseignement artistique	1	1.91	Enseignement de la clarinette	Assistant Enseignement artistique
Assistant d'enseignement artistique	1	1.91	Enseignement du saxophone	Assistant Enseignement artistique
Assistant d'enseignement artistique	1	1,5	Enseignement artistique de chorale	Assistant Enseignement artistique
Assistant d'enseignement artistique	1	1,15	Enseignement artistique du cor et tuba	Assistant Enseignement artistique
Assistant d'enseignement artistique	1	0.77	Enseignement artistique de hautbois	Assistant Enseignement artistique
	11	28.43		
<u>Filière Médico Social</u>				
Directrice structure Multi Accueil. Petite Enfance	1	35	Direction et animation de la structure multi Accueil	Puéricultrice territoriale
Auxiliaire de puériculture	3	35	Animation structure Multi Accueil Petite enfance	Puéricultrice territoriale
	4	70		

<u>Filière Sociale</u>		H Hebdo	Fonctions	Cadre d'Emploi
Educatrice Jeunes enfants	1	35	Animation structure Multi Accueil Petite enfance	Educateur jeunes enfants
Educateur jeunes enfants	1	35	Animation structure Multi Accueil Petite enfance	Educateur jeunes enfants
ATSEM	1	35	ATSEM. Animation. Cantine. Entretien des locaux	ATSEM
ATSEM	1	35	Animation ALSH. ATSEM	ATSEM
ATSEM	1	34	ATSEM. Animation	ATSEM
ATSEM	1	34	ATSEM. Cantine. Animation. Entretien	ATSEM
ATSEM	1	33,5	ATSEM. Entretien. Animation	ATSEM
ATSEM	1	33	ATSEM. Animation et direction	ATSEM
ATSEM	1	32	ATSEM. Animation	ATSEM
Agent Social	1	32	Aide à domicile	Agent social
Agent Social	2	30	Aide à domicile	Agent social
ATSEM	1	30	ATSEM. Animation. Entretien	ATSEM
Agent Social	1	17	Aide à domicile	Agent social
Agent Social	1	17	Aide à domicile. Entretien	Agent social
Agent Social	1	16	Aide à domicile	Agent social
	16	448.5		
<u>Filière technique</u>		H Hebdo	Fonctions	Cadre d'Emploi
Technicien territorial	1	35	Responsable service voirie et travaux techniques	Technicien territorial
Agent de maîtrise	1	35	Cantinière	Agent de maîtrise
Adjoint technique	6	35	Entretien de la voirie et divers	Adjoint technique
Adjoint technique	1	35	Agent de Prévention. Entretien	Adjoint technique
Adjoint technique	1	35	Cantinier. Entretien. Animation	Adjoint technique
Adjoint technique	1	35	Cantinière. Entretien	Adjoint technique
Adjoint technique	1	35	Cantinière adjointe	Adjoint technique
Adjoint technique	1	35	Direction et animation. Cantine	Adjoint technique
Adjoint technique	1	35	ATSEM. Cantine. Entretien	Adjoint technique
Adjoint technique	1	35	Cantinière. Entretien. Animation.	Adjoint technique
Adjoint technique	1	35	Cantinière. Entretien. Animation	Adjoint technique
Adjoint technique	1	33,5	Cantine. Animation. Aide maternelle	Adjoint technique
Adjoint technique	1	32,5	Cantine. Entretien. Animation	Adjoint technique
Adjoint technique	1	31	Cantinière. Entretien. Animation	Adjoint technique
Adjoint technique	1	30	Entretien de la voirie et des bâtiments	Adjoint technique
Adjoint technique	1	29,5	Animation. Cantine. Aide maternelle	Adjoint technique
Adjoint technique	1	29,5	Cantinière. Entretien	Adjoint technique

Adjoint technique	1	28	Cantinière. Entretien. Surveillance	Adjoint technique
Adjoint technique	1	28	Direction et animation. Cantine. Entretien. Régisseur	Adjoint technique
Adjoint technique	1	28	ATSEM. Cantine. Animation. Aide maternelle	Adjoint technique
Adjoint technique	1	28	Cantinière. Animation. Surveillance. Entretien	Adjoint technique
Adjoint technique	1	27	Animation multi accueil. Entretien	Adjoint technique
Adjoint technique	1	24	Direction et animation. Cantine	Adjoint technique
Adjoint technique	1	23	Entretien. Cantine. Surveillance	Adjoint technique
Adjoint technique	1	22	Cantinière. Entretien	Adjoint technique
Adjoint technique	1	22	Cantinière. Entretien	Adjoint technique
Adjoint technique	1	20,5	Cantine. Entretien	Adjoint technique
Adjoint technique	1	18,5	Cantine. Entretien. Animation	Adjoint technique
Adjoint technique	1	14,5	Cantinière. Entretien	Adjoint technique
Adjoint technique	1	14	Cantine. Animation	Adjoint technique
Adjoint technique	1	11,5	Entretien. Portage de repas	Adjoint technique
Adjoint technique	1	1	Entretien assainissement	Adjoint technique

38 887

B - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits aux chapitres du budget prévus à cet effet.

19. OBJET : Constitution du Comité de Direction de l'EPIC Bastides de Lomagne.

Vu la délibération du 26 janvier 2015 du conseil communautaire créant l'office de tourisme bastides de Lomagne sous la forme d'un EPIC ;

Vu les statuts de l'EPIC Bastides de Lomagne adoptés le 26 janvier 2015 ;

L'Office de tourisme Bastides de Lomagne est administré par un comité de direction et dirigé par un directeur (art L. 133-4 du Code du Tourisme).

Les membres représentant la collectivité territoriale détiennent la majorité des sièges du comité de direction de l'Office de tourisme (art L. 133-5 du Code du Tourisme).

Il est proposé par le Président d'élire les 15 représentants titulaires du conseil communautaire au premier collègue du comité de direction de l'EPIC et autant de suppléants, poste pour poste.

Titulaires	Suppléants
MANTOVANI Guy	CHAUBET Claire
PIETERS Christiane	CARDONA Christian
TAUPIAC David	BIGNEBAT Suzanne
DELDEBAT Linda	DE LA SEN Line
SEYCHAL Marie-Josée	SOULAN Jacques
BERTHET Alain	DE GALARD Philippe
TOUGE André	MEHEUT Dominique
BEGUE Gilles	BASSAU Gérard
MARTIN Martine	PONTAC Christian
MARSIGLIO Eliane	SORO Daniel
BARAILHE Aline	CALAC Chantal
DUPOUY Philippe	DULONG Claire
MESSEGUE Monique	CAPERAN Claude
CETTOLO Serge	DIANA Serge
FOURREAU Michel	DUMOUCHE Christian

Il est ensuite proposé par le Président de nommer les 10 représentants titulaires des socio-professionnels, associations ou organisations locales intéressées au tourisme suivant le tableau :

Activités	Titulaires	Suppléants
Hôtellerie de plein air	NEYT Eddy	MOUGEY Raphaël
Locations saisonnières	CARBONNEL Jean-Noël	LEGRIX Laetitia
Chambres d'hôtes	COURNOT Nicole	COURANT Martine
Gîtes	COURNOT Antoine	IVALDI Béatrice
Restaurateurs	GRENIER Stéphanie	LAURIER Cécile
Association des commerçants	PASCOLINI Jean-Marc	BRUYANT Laurence
Producteurs locaux	THOMAS Clara	ROUX Christophe
Activités de sports	COURTES Gilles	AYNIE Jean-Claude
Activités de loisirs	ALEXANDRE Marie-France	CANDELON Alain
Sites et Monuments	BOVAIS Nathalie	VAZQUEZ Robert

Il est enfin proposé par le Président de nommer les 4 membres qualifiés suivants :

- DE MALET Charlotte
- BASTOUILL Béryl
- GAMOT Marie-Renée
- MITJANA Catherine

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

De désigner les 15 membres titulaires et les 15 membres suppléants issus du conseil communautaire suivant le tableau ci-dessus.

De désigner les 10 représentants titulaires et les 10 représentants suppléants des socio-professionnels, associations ou organisations locales intéressées au tourisme suivant le tableau ci-dessus.

De désigner les 4 membres qualifiés cités ci-dessus.

D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents et actes y afférent.

20. OBJET : Travaux d'assainissement à SAINT-CLAR : remboursement à la commune par convention

Monsieur le Président expose à son conseil communautaire que la commune de SAINT-CLAR a effectué des travaux d'aménagement de la traverse. Lors de l'inspection des réseaux sous-chaussés sur le périmètre des travaux, plusieurs désordres et la présence d'amiante ont été révélés sur le réseau d'assainissement collectif. Il convient donc d'assurer le remplacement et le désamiantage du réseau.

Le coût à la charge de la communauté de communes est estimé à 77 507 euros H.T.

Le Président donne connaissance à son conseil communautaire du projet de convention pour le remboursement de frais à la commune de Saint-Clar.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- s'engager à rembourser les travaux d'assainissement à la commune de Saint-Clar du coût des travaux net de T.V.A., en déduction des éventuelles subventions
- autoriser le Président à signer la convention avec la commune de Saint-Clar.

21. OBJET : Acquisition des stations d'épuration de Touget et de Cologne auprès du syndicat des eaux de la Barousse du Comminges et de la Save

Monsieur le Président expose à son conseil communautaire que le Syndicat des Eaux de la Barousse est propriétaire des stations d'épuration situées sur les communes de TOUGET et COLOGNE.

Etant donné que la communauté a pris la compétence assainissement, le syndicat de la Barousse propose que ces deux stations soient cédées à la communauté de communes, moyennant le prix de UN EURO (1,00 €).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire, décide :

- d'autoriser le président à acquérir les biens ci-dessus désignés pour un montant de UN EURO (1,00 €),
- d'autoriser le Président, Monsieur Guy MANTOVANI et son Vice-Président Monsieur SILHERES Jean-Luc à signer toutes les pièces nécessaires.

Questions diverses

Economie : un comité de pilotage pour la revitalisation d'intermarché a eu lieu début février, le prochain aura lieu en avril.

Péri extra- scolaire : Le bilan du CEJ aura lieu le 17 mars.

L'ALAE de Monfort sera déplacé à l'ancien logement de fonction après travaux.

ALAE de Mauvezin : construction sur la parcelle acquise par la mairie de Mauvezin courant 2015.

Aménagement de l'espace : SDAN : Les travaux ont commencé à Encausse et Thoux

Communication : La réunion de commission a eu lieu le 18 février, elle a travaillé sur la carte publicitaire, et sur le bulletin intercommunal.

Site internet : En ligne, les communes peuvent prendre la main pour alimenter leur page.

Scolaire : L'architecte finalise le DCE les travaux débuteront pendant les vacances d'été.

Social : Le CIAS est créé depuis le 01/01/2015. Le multi-accueil petite enfance à Saint-Cricq a ouvert début janvier

Voirie : Les travaux d'investissement 2014 sont terminés. La programmation 2015 est en cours.

Assainissement : Réhabilitation de la STEP de Mauvezin à prévoir

La séance est levée à 0h30.

Au registre sont les signatures.